Générations Mouvement
FÉDÉRATION DU ROUSSILLON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2026

Réunion du Conseil d'Administration FÉDÉ 66

Présents(tes) : Mme GOEYTES Danielle, Mr HOULNE Jean Marc, Mr RIBES Michel, Mr SARRAT Claude , Mme YNESTA Carole.
Excusés(ées) : Mme BERTRAND Nadine, Mr BERTRAND Jean Marie, Mme CAVAILLE Anne, Mr LACAZE Olivier, Mr MARTIN Philippe.
Invités(ées) : Mme SANDRIN Maryse, Mr SÉNES Édouard.

Ouverture de la réunion 14h15.
Le président remercie les présents et excuse les absents.
Le président avant de dérouler l'ordre du jour signale que l'implication de tous les membres du Conseil d'administration va au-delà des réunions.

1- **Rappel des étapes pour les adhésions de 2026 ;**
Association saisie des renouvellements et des nouveaux
Association assure les paiements
Contact avec le Référent SAGA départemental
Validation et mise à disposition des attestations d'adhésion par le Référent SAGA départemental

2- Préparation de l'AG du 21/03/2026 qui se déroulera à VERNET LES BAINS (60 participants ; budget : 2 400€ - 3 000€) ;
Les inscriptions seront ouvertes à partir du 20 janvier 2026 en 2 phases si nécessaire :
Invitation gratuite de 3 responsables par association dont le président
Invitation gratuite des partenaires : Responsables des fédérations départementales de l'UR LR
Invitation gratuite des bénévoles de CANIGOU RANDO
Invitation gratuite MSA, Groupama, Présence Verte, Municipalité
Invitation gratuite des membres du Conseil d'administration FÉDÉ66
Les inscriptions se feront via le site de FÉDÉ66 donc le lien direct est :
https://www.gmouv-federation-du-roussillon.com/pages/a-g-fede66.html

La réunion du CA de février 2026 analysera le nombre d'inscrits afin d'étendre ou non l'inscription à d'autres adhérents.
Le Trésorier, Le référent SAGA départemental et le Président doivent préparer leurs interventions et les présenter à la réunion de février..

3- **Mettre en avant le site internet de la fédération départementale ;**
Flyer
Les administrateurs doivent vendre le site aux adhérents de FÉDÉ66

4- Autres sujets.
51- Manifestations 2026 : SALOU ; Journée ; Ensemble sur les Chemins de l'Amitié ; Journée proche de SOURNIA
52- NORVEGE 2027
53- Courrier de la Présidente de MSA Grand Sud
54- discussion libre hors ordre du jour

5- Prochaine réunion le 18 février 2026 à 14h00 au siège de FÉDÉ66

La réunion est terminée à 16h20 **Secrétaire de séance :** Michel RIBES

Pièce jointe : ANNEXE
ANNEXE : présentation du formulaire d'inscription pour le repas de l'AG du 21 mars 2026

Inscription des responsables de nos associations affiliées

Le lien direct : https://www.gmouv-federation-du-roussillon.com/pages/a-g-fede66.html

Page 1 : 2026 est le cinquantième anniversaire de la Création de Générations Mouvement.

Aussi exceptionnellement, Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON proposera la gratuité du repas de cohésion qui suivra l'Assemblée Générale, planifiée le 21 mars 2026 à VERNET-LES-BAINS, aux bénévoles des associations affiliées qui ont une fonction de responsabilité au sein de leurs associations.

Les conditions pour les associations affiliées sont:
1- Les participants devront être à jour de la cotisation 2026 et inscrits dans SAGA.
2- La présence du Président fera partie des 3 inscrits maximum par association. S'il ne peut être présent, il donnera son pouvoir à l'un de ses collègues et son association sera représentée par 2 bénévoles maximum.
3- L'inscription doit être enregistrée sur le site internet de la FÉDÉ66, elle se déroulera en 2 phases si nécessaire :
   31- 1ère phase sera ouverte du 19 janvier 2026 au 20 février 2026,
   32- 2ème phase, si elle s'avère nécessaire, sera ouverte à partir du 22 février 2026 pour 10 jours.
Cette proposition sera étendue aux invités, aux bénévoles des associations qui accueillent notre assemblée sur leur commune.

L'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler cette manifestation.

Page 2 : Inscription Association affiliée

Participation à l'Assemblée générale du 21/03/2026 de la fédération départementale à VERNET-LES-BAINS (66820)

1ère phase ouverte du 19 janvier 2026 au 20 février 2026.

Les conditions pour les associations affiliées sont:
1- Les participants devront être à jour de la cotisation 2026 et inscrits dans SAGA.
2- Les participants devront avoir une fonction au bureau de leur association.
3- Les 3 inscrits comptent en leur sein le Président ou la Présidente.
4- Les administrateurs départementaux Président dans une des associations affiliées devront privilégier l'inscription via leur association.

Note: les fonctions sont les suivantes: Président, Vice-président, Trésorier, Trésorier adjoint, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Référent SAGA...
Si ce n'est déjà fait, il est OBLIGATOIRE d'avoir renseigné ses fonctions dans SAGA.